

**RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT
DE CONSTRUCTION 156-2014, AFIN DE
MODIFIER LES RECUEILS DE NORMES
APPLICABLES**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lantier est régie par le *Code municipal* et soumise à l'application de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal de Lantier a adopté le règlement de construction portant le numéro 156-2014, entré en vigueur le 19 février 2015 ;

CONSIDÉRANT que la sécurité des personnes est un aspect de première importance pour la Municipalité de Lantier ;

CONSIDÉRANT que l'édition 2005 du Code national du bâtiment du Canada comporte plusieurs modifications importantes à l'égard de l'édition de 1995 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté, le 8 juin 2015, le projet de règlement numéro 166-2015 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et porte le numéro 2015.06.118 du livre des délibérations ;

CONSIDÉRANT que le Conseil a tenu une assemblée publique de consultation, sur ce projet de règlement numéro 166-2015, le 27 juin 2015 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil doit maintenant adopter le règlement numéro 166-2015 ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de présentation du règlement 166-2015 a été dûment donné à une séance tenue le 27 juin 2015;

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté, le 13 juillet 2015, le règlement numéro 166-2015 sur les permis et certificats 153-2014, afin de modifier les recueils de normes applicables et porte le numéro 2015.07.141 du livre des délibérations ;

EN CONSÉQUENCE, LE PRÉSENT RÈGLEMENT NUMÉRO 166-2015 DE LA MUNICIPALITÉ DE LANTIER DÉCRÈTE ET ORDONNE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Le préambule ci-dessus énoncé fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 L'article 2.1 « *Recueils de normes applicables* » du règlement est modifié par le **remplacement** au premier alinéa de l'année « 1995 » par « 2005 ».

ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à une séance tenue le : 13 juillet 2015

Par la résolution numéro : 2015.07.141

RICHARD FORGET
MAIRE

BENOIT CHARBONNEAU
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Calendrier d'entrée en vigueur :

Date de l'avis de présentation : 27 juin 2015

Date de l'adoption du 1er projet : 8 juin 2015

Numéro de résolution : 2015.06.118

Date de l'assemblée de consultation publique : 27 juin 2015

Date de l'adoption du règlement : 13 juillet 2015

Numéro de résolution : 2015.07.141

Date d'émission de l'avis de conformité de la MRC (entrée en vigueur): 20 août 2015

Date de publication : 20 août 2015